

**Informations brèves du CJB  
(séance du 30 octobre 2013)**

*La Neuveville, le 5 novembre 2013*

**Mariages décentralisés**

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) a informé le CJB qu'elle continuerait d'organiser des mariages décentralisés à La Neuveville en 2014 et 2015. Elle avait demandé au CJB de proposer une répartition avec la Ville de Moutier, mais les députés-maires des deux communes concernées avaient annoncé une intervention parlementaire en vue d'accroître les possibilités aujourd'hui limitées à 7 jours par année. Cette intervention n'a pas pu se faire pour des raisons liées au droit fédéral supérieur et entretemps, la POM a signé le contrat pour les deux prochaines années avec la Bourgeoisie de La Neuveville, qui organise l'accueil des cérémonies. Dans une lettre à la Ville de Moutier, le CJB se met à disposition pour une nouvelle demande en vue de 2016. Il suggère de préparer une offre attractive, sachant que les surcoûts pour les couples qui renoncent à se rendre au siège administratif de l'état civil à Courtelary peuvent être de l'ordre de 300 à 500 francs. Pour rappel, lors de la réforme de l'administration décentralisée, la POM avait lancé un appel aux communes qui souhaitaient conserver des possibilités chez elles, et seule La Neuveville avait répondu. Sur les quelques 250 mariages et partenariats conclus annuellement dans le Jura bernois, une dizaine le sont à La Neuveville.

**Gravillonnage dans la Vallée de Tavannes**

Le CJB a répondu à un groupe de citoyens de Sorvilier fâchés des désagréments causés l'été dernier par le gravillonnage de la route cantonale. Il a pris langue avec l'Office des ponts et chaussées, qui a assuré que ce genre de mesures resterait une exception sur des routes aussi fréquentées, mais que la décision avait été prise sous le coup de l'urgence afin d'éviter une détérioration excessive durant le prochain hiver.

**Autres dossiers**

Dans sa séance du 30 octobre 2013, le CJB a également :

- accueilli favorablement la révision de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant, qui apporte un certain nombre d'amélioration des conditions de travail, et invité le Conseil-exécutif à la mettre en œuvre dans les meilleurs délais ;
- pris connaissance sans commentaire d'un projet de révision de la loi sur la haute école pédagogique germanophone ;
- désigné M. Swann Thommen, de Saint-Imier, en tant que membre de la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales.

## **Annexes**

- Lettre concernant le gravillonnage dans la vallée de Tavannes
- Lettre concernant les mariages et partenariats décentralisés.

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73